

Projet Eolien « Les Moulins de Méry »
Consultation du Public par Voie Electronique

Plateforme dématérialisée

<https://www.lesmoulinsdemery-consultation.fr>

Contributions du Public et Réponses du Maître d’Ouvrage

(Avertissement : pour les contributions avec pièces jointes, celles-ci sont placées en fin du document avec les références de la contribution)

Document joint au Rapport du commissaire enquêteur

Projet éolien Les Moulins de Méry

Export de 26 contribution(s) — Généré le 11/08/2026 à 11:59

Filtres appliqués : Statut : Non masquées (approuvée ou en attente), Masquées | Réponses : toutes les contributions | Texte des réponses : inclus | Colonnes PDF : N° de contribution, Date du dépôt, Statut de modération, Texte de la contribution, Réponses, Nom, Prénom, Pièces jointes (liens), Dépôt anonyme (oui/non)

N°26 — 23/07/2026 à 00:27 — Non masquée

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Non

Nom : Association Vent debout en Santerre

Pièces jointes

- [Contribution-a-la-consultation-du-public-pour-le-projet-eolien-LES-MOULINS-DE-MERYVDES2.pdf](#)

Cf. Pièce jointe

Contribution reçue le 22/07/2026 à 22h27 sur contact@lesmoulinsdemery-consultation.fr

N°25 — 22/07/2026 à 22:26 — Non masquée

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Non

Nom : Association Vent debout en Santerre

Pièces jointes

- [Contribution-a-la-consultation-du-public-pour-le-projet-eolien-LES-MOULINS-DE-MERY.pdf](#)

Cf. Pièce jointe

Contribution reçue le 22/07/2026 à 20h26 sur contact@lesmoulinsdemery-consultation.fr

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Oui

Bonjour je suis contre le projet. Nuisances visuelles, sonores, lumineuses... destruction des volatiles... l'intérêt est pécunier seulement pour l'agriculteur et la commune. Cette nuisance entraînera une baisse du prix du marché de l'immobilier. Ce ne sera plus un village calme avec le bruit de fond des éoliennes. À qui profitera l'électricité ? Aux pays étrangers et non aux français ! Il y a trop d'éolienne dans les hauts de France. Mettez des panneaux solaires sur les toits d'immeuble, de parking mais arrêtez de polluer nos campagnes. Cordialement

RÉPONSES

N°24-1 — Paul Pellet — 23/07/2026 à 11:35

Je vous invite à prendre connaissance de la réponse du pétitionnaire au commentaire précédent, et concernant l'immobilier du rapport de l'Ademe <https://librairie.ademe.fr/societe-et-politiques-publiques/5610-eoliennes-et-immobilier.html>

L'agence conclut après plusieurs années d'études à un impact quasi-nul de l'éolien sur l'immobilier, avec un impact équivalent à une ligne électrique uniquement pour les habitations les plus proches, ou sur les biens d'exceptions de plusieurs millions d'euros.

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Oui

Bonjour je suis contre l'implantation d'éolienne sur notre commune. En effet, nous sommes situés sur le « plateau picard ». Un plateau plat sur des kilomètres où a eu lieu de grandes batailles historiques ce qui est un atout touristique pour nos communes.

De plus, plusieurs espèces animales y trouvent également leur confort : buse, faucon pèlerin, chouette hulotte, chevêche.... La présence d'éolienne nuirait à leur habitat.

A ce jour, sur les communes environnantes, sont déjà implantées des éoliennes ce qui provoquent aussi nuisances visuelles et lumineuses. Il n'y a aucun intérêt à faire ce projet.

L'implantation d'éolienne sur notre village :

- gâcherait le paysage à perte de vue
- provoquerait des nuisances sonores et environnementales
- détruirait la faune animale

Comme vous le savez très bien, la production d'énergie produite par les éoliennes n'est pas revendue aux locaux mais revendue totalement à l'étranger.

Le seul intérêt de cette implantation est pour les agriculteurs et la commune au point de vue financier. Ils ne pensent pas au bien-être des habitants et des villages environnants.

En espérant que ce projet n'aboutisse pas pour l'intérêt de tous. Cordialement.

RÉPONSES

N°23-1 — Paul Pellet — 23/07/2026 à 11:34

Bonjour,

Votre contribution porte sur de nombreux sujets.

Sur le volet de la biodiversité, l'étude écologique très complète réalisée pour ce dossier identifie les éventuels impacts sur la biodiversité et notamment sur les oiseaux afin de les éviter ou les réduire (réduction du nombre d'éoliennes, évitement des zones à enjeux, etc.). Par exemple, en raison de l'identification d'une zone migratoire à l'ouest de Méry-la-Bataille, la taille du projet a été diminuée.

Sur les nuisances sonores, l'étude acoustique conclut au respect de la réglementation suite à la mise en place d'un bridage. ENERTRAG a décidé de mettre un bridage supplémentaire dit « de confort » pour aller au-delà des exigences réglementaires et garantir un respect du cadre de vie des riverains.

Sur les nuisances lumineuses, l'Armée et l'aviation civile imposent un balisage pour la sécurité des aéronefs. Néanmoins Enertrag a mis au point un système - Dark Sky - permettant d'allumer ce balisage qu'à l'approche d'un aéronef, garantissant au moins 95% d'extinction. Ce système est déjà opérationnel à l'étranger, et nous sommes depuis plusieurs années en attente d'une approbation de l'Armée pour l'activer en France.

Sur le paysage, l'étude paysagère et le carnet des photomontages permettent d'identifier les enjeux et s'assurer de limiter l'impact paysager du projet.

Sur la production d'électricité, les électrons produits par le parc éolien iront jusqu'au poste source le plus proche disponible (par exemple Ressons), puis iront au besoin le plus proche. La production éolienne représente environ 10% de la production électrique française. L'électricité d'origine éolienne, comme l'électricité de toutes les sources de production, est d'abord consommée en France, sinon elle est exportée sans discrimination sur son origine.

Concernant l'acceptation locale, ENERTRAG a mis en place une très grande démarche de concertation depuis 2022, dont les résultats témoignent de l'adhésion de la population (choix du nom du projet, co-construction des prises de vue, emplacements des sonomètres, des mesures et de l'implantation des éoliennes).

N°22 — 13/07/2026 à 13:46 — Non masquée

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Non

Nom : Cunin

Prénom : Jean-Michel

Pièces jointes

—

Je suis contre ce projet, une aberration tant écologique que financière, destructeur de notre paysage rural, énergie intermittente qui ne satisfait que l'idéologie des prétendus écologistes et qui aggrave encore notre déficit colossal.

N°21 — 09/07/2026 à 22:18 — Non masquée

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Oui

NON à ce projet.

Notre paysage est déjà encombré par toutes ces éoliennes, il y en a déjà partout.

Les terrains appartiennent aux 2 agriculteurs qui font partie du conseil municipal => PRISE ILLEGALE D 'INTERET !!!

N°20 — 08/07/2026 à 09:14 — Non masquée

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Non

Nom : Ronce

Prénom : Philippe

Pièces jointes

—

Je trouve ce projet très intéressant étant donnée la situation actuelle et surtout future de la demande en électricité.

Il faut essayer au maximum d'être indépendant sur la ressource énergétique.

N°19 — 07/07/2026 à 19:04 — Non masquée

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Non

Nom : Mailly

Prénom : Cédric

Pièces jointes

—

Bonjour,

Je suis pour le parc éolien "Les moulins de Méry"

N°18 — 07/07/2026 à 19:04 — Non masquée

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Non

Nom : Mailly

Prénom : Cédric

Pièces jointes

—

Bonjour,

Je suis pour le parc éolien "Les moulins de Méry"

N°17 — 07/07/2026 à 15:09 — Non masquée

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Oui

Le projet peut permettre à la commune ensuite certaines évolutions...

N°16 — 07/07/2026 à 14:56 — Non masquée

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Oui

bonjour ,pourquoi pas des éoliennes sur mery ,notre territoire est entourés et pas plus de nuisances que cela et je vois aussi un atout financier pour notre commune

N°15 — 28/06/2026 à 23:24 — Non masquée

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Non

Nom : BUNIVA

Prénom : Bruno

Pièces jointes

Les Hauts de France ont déjà beaucoup trop d'éoliennes, n'importe où que l'on regarde il y en a, il faut arrêter cette folie qui dégrade notre cadre de vie et impacte directement notre quotidien, prix des maisons, nuisances visuelles, sonores, etc. Nous sommes à saturation, plus aucun projet éolien ne doit voir le jour ici!

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Oui

NON, trois fois NON, à ce projet inutile et destructeur de l'environnement. En 2008, pour les projets de la région, il avait été défini que ce secteur n'avait pas d'intérêt pour de l'éolien, il était classé "vide éolien", alors, peut être par respect de la proximité de l'abbatiale de Saint Martin au Bois tout proche. Dix huit ans plus tard, on ne fait plus de sentiment pour nos paysages garnis d'un patrimoine remarquable que beaucoup d'étrangers nous envient ? C'est quoi la motivation des décideurs, passer en force, profiter de la naïveté de la population locale, du conditionnement dont on l'entretien à croire que sans éoliennes la France va manquer de courant, ne pourra plus charger ses téléphones ni ses voitures électriques?

Il faut rester sérieux, l'éolien est une peste pour EDF, qui subit l'obligation qu'on lui impose d'acheter les Kw de l'éolien plus de deux fois plus cher qu'elle même vend les siens, ce qui a pour résultante que plus il y a d'éoliennes, plus le prix du Kw/h augmente pour les consommateurs. Un non sens subit en silence par le peuple de France.

En 1989, j'étais à Chinon en sous-traitance d'études pour EDF. A l'occasion d'une réunion info du personnel, le directeur de la centrale de l'époque avait dit : " Nous avons trop de moyens de production", ce qui faisait craindre des licenciements éventuels. A cette date, certains réacteurs n'étaient pas encore raccordés, Penly était en construction par ex.

Même après la fermeture de Fessenheim, le nucléaire Français est toujours capable de fournir les besoins en totalité aujourd'hui. La preuve, quand il n'y a pas de vent et que c'est la nuit, le métro, les TGV, les usines fortes consommatrices comme celle de Dunkerque qui produit de l'acier par électrolyse, tournent sans coupures.

Autre sujet inquiétant, combien de milliers de chauve souris vont succomber attirées pas le vrombissement des pâles si un tel projet se réalise? On en voit de moins en moins venir à la nuit tombée se gaver de moustiques autour des fenêtres, la biodiversité est menacée, dans l'indifférence ?

Donc NON au mitage de ces constructions, NON à l'impact paysager destructeur qui en découle, et NON à l'atteinte indéniable et ravageuse de la biodiversité.

RÉPONSES

N°14-1 — Paul Pellet — 13/07/2026 à 17:23

Bonjour,

La situation a évolué en France depuis 1989. En pratiquement 40 ans, la France a décidé d'électrifier ses usages, le pays s'est numérisé et a développé de nouvelles technologies.

Ainsi, la consommation électrique française est passée de 384,5 TWh en 1989 à 451 TWh en 2025 et devrait encore croître les prochaines années. Je vous invite à prendre connaissance des rapports de RTE (Futurs énergétiques 2050 ou le dernier Bilan prévisionnel 2025-2035).

Le développement éolien a longtemps été impossible sur le secteur en raison d'une contrainte aéronautique (VOR de Creil), levée depuis quelques années.

La démarche de concertation mise en place témoigne que le projet ne cherche pas à « passer en force ».

Enfin, l'étude écologique très complète réalisée pour ce dossier cherche à identifier les éventuels impacts sur la biodiversité et notamment sur les chauves-souris afin de les éviter ou les réduire (réduction du nombre d'éoliennes, évitement des zones à enjeux, mise en place de bridage aux périodes sensibles etc.). La diminution du nombre de chauves-souris est effectivement inquiétante, et principalement due à la destruction de leurs habitats (arbres, combles des bâtiments) et aux pesticides qui raréfient leur source d'alimentation.

N°13 — 19/06/2026 à 13:13 — Non masquée

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Non

Nom : Wagnier

Prénom : Arnold

Pièces jointes

- [DE-27-2026-AVIS-PROJET-EOLIEN-MERY-LA-BATAILLE-1.pdf](#)

Le conseil municipal de LE PLOYRON a délibéré le 21/5/2026 contre ce projet

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Non

Nom : Morant

Prénom : Jean-marie

Pièces jointes

—

Madame, Monsieur,

Par ce courrier je vous fais part de mon inquiétude sur les éoliennes que vous appelez énergie verte ou énergie propre qui ne sont pas totalement verte et pas totalement propre.

Ça va être catastrophique pour la vie dans nos campagnes, bruit, destruction des paysages, encerclement des villages, augmentation des factures, juste pour un marché financier mais pas pour une écologie verte. (Taxe TICFE)

Avez-vous pensés aux nuisances visuel des habitants, la nuit les éoliennes ressemblent à des sapins de Noël.

Avez-vous pensés à la perturbations des animaux, les oiseaux avec les pales, les animaux qui vivent sous terre face aux tonnes de bétons.

La dévalorisation des maisons quand on a travaillé toute sa vie pour avoir un bien à ce sujet est-ce ENERTRAG qui prend en charge la dévalorisation de l'immobilier ?

Le rendement d'une éolienne est d'environ 25%, j'ai travaillé dans l'industrie pendant 46 ans j'ai toujours appris que le but d'un rendement était d'être le plus prêt de 100%.

Concernant les 9 éoliennes de Bailleul le Soc j'ai constaté sur 3 jours.

1er jour aucune ne fonctionnait.

2ème jour 1 sur 9 en service.

3ème jour 3 sur 9 en service.

Lors d'une sortie de vélo passant par Méry-la-Bataille, Rollot, Boulogne-la-Grasse, Lignières, Tricot etc.... Je suis passé devant une centaine d'éoliennes et ce jour-là aucunes ne tournaient.

Sachant que lorsque les éoliennes ne tournent pas on paye quand même.

Alors pourquoi en rajouter ?

Il faut respecter l'avis des habitants et des municipalités.

Les éoliennes ne sont que de la poudre aux yeux et une course à l'argent.

La France pollue dans d'autres pays pour construire des éoliennes soi-disant écologique.

Je pourrais écrire un livre je vais finir avec cette phrase.

NON AU PROJET EOLIEN.

RÉPONSES

N°12-1 — Paul Pellet — 13/07/2026 à 18:13

Bonjour,

Relativement aux « sapins de Noël », je vous confirme que les éoliennes seront équipées d'un balisage lumineux car l'armée et l'aviation civile imposent ce balisage pour la sécurité des aéronefs. Néanmoins Enertrag a mis au point un système - Dark Sky - permettant d'allumer ce balisage qu'à l'approche d'un aéronef, garantissant au moins 95% d'extinction. Ce système est déjà opérationnel à l'étranger, et nous sommes depuis plusieurs années en attente d'une approbation de l'Armée pour l'activer en France.

Relativement aux animaux, la faune terrestre vit très bien avec les éoliennes en phase exploitation. Concernant les oiseaux, cela a été étudié dans l'étude d'impact environnemental.

Concernant la dévalorisation de l'immobilier, je vous invite à prendre connaissance du rapport de l'Ademe <https://librairie.ademe.fr/societe-et-politiques-publiques/5610-eoliennes-et-immobilier.html> L'agence conclut après plusieurs années d'études à un impact quasi-nul de l'éolien sur l'immobilier, avec un impact équivalent à une ligne électrique uniquement pour les habitations les plus proches, ou sur les biens d'exception de plusieurs millions d'euros.

Concernant le facteur de charge des éoliennes, il est aujourd'hui de l'ordre de 30% grâce aux améliorations technologiques.

Vous indiquez payer même quand les éoliennes ne tournent pas. La rémunération des parcs éoliens est basée exclusivement sur la vente d'électricité, un parc à l'arrêt ne gagne donc pas d'argent. L'éolien bénéficie seulement d'un tarif garanti pendant 20 ans par l'Etat. Si le prix de vente de l'électricité est inférieur au tarif, l'Etat nous verse la différence. Sinon la différence est perçue par l'Etat. C'est ainsi que, lors de la crise de l'électricité suivant le début de la guerre en Ukraine, la filière éolienne a entièrement remboursé les sommes perçues, et a financé la moitié du bouclier tarifaire. A cela s'ajoutent les emplois créés et la fiscalité versée aux collectivités locales. L'éolien contribue donc positivement aux finances des contribuables.

Je suis d'accord qu'il faut respecter l'avis des habitants et municipalités. Ici, la mairie d'accueil du projet a délibéré favorablement à plusieurs reprises et la population s'est inscrite dans une grande démarche de concertation depuis 2022. Vous constaterez d'ailleurs l'absence d'opposition dans les comptes-rendus des 2 réunions publiques qui se sont tenues pour le projet, avec au contraire des participants habitant la commune soutenant le projet.

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Non

Nom : LEPEU

Prénom : ARTHUR

Pièces jointes

—

Bonjour, Merci de prendre en compte mon Avis defavorable

Paysage et Patrimoine : Un impact fort non maîtriséProximité d'un site historique majeur : Le parc s'implante à seulement 3 km de l'Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois (un monument historique classé de style gothique).La prise en compte de cet édifice insuffisante et redoute une concurrence visuelle directe. Saturation des horizons : Le secteur est déjà très marqué par l'éolien (210 machines construites dans l'aire éloignée). Le projet va saturer le paysage de communes jusqu'ici préservées (Tricot, Méry-la-Bataille) et diviser par deux leur espace de respiration visuelle. Dossier d'évaluation biaisé : Le carnet de photomontages manque de contraste (les éoliennes y sont invisibles) et a évité les points de vue stratégiques. De plus, plusieurs communes situées à moins de 5 km ont été arbitrairement exclues de l'étude de saturation et meme sur les fermes cirsterciteinne Eraine, Warnavillers, Ereuse, meme pas évoquer dans l'etude. C'est Intolérable !!.

2. Biodiversité : Des risques sous-évalués et des inventaires lacunairesChauves-souris (Chiroptères) : Le site abrite plusieurs espèces protégées sensibles à l'éolien (Noctules, Pipistrelles). L'étude présente un biais majeur : le matériel de détection en altitude a subi de graves pannes, entraînant la perte des données de mars à mai (période cruciale de migration). De plus, la garde au sol prévue (36,5 m) est jugée dangereuse par rapport au grand diamètre du rotor (163 m) ; la MRAe exige un minimum de 50 m. Oiseaux (Avifaune) : L'impact brut est sous-évalué, notamment pour le Faucon crécerelle, le Faucon pèlerin et les busards. Les sessions d'inventaire sur le terrain étaient trop courtes et ont totalement fait l'impasse sur la période de nidification des rapaces (juin à août). La présence de couloirs migratoires locaux a été ignorée dans l'analyse des continuités écologiques.

3. Sante, Acoustique et ClimatNuisances sonores : Les modélisations acoustiques annoncent des dépassements des seuils réglementaires la nuit sur Méry-la-Bataille, Ménévillers et Belloy, ce qui nécessitera un plan de bridage des machines. L'évaluation a de plus omis de mesurer le bruit au niveau de l'habitation la plus proche (756 m). Empreinte Carbone : L'étude d'impact omet de présenter un bilan carbone complet sur l'ensemble du cycle de vie du projet (fabrication, construction, démantèlement).

4. Mesures environnementales contestéesLa MRAe critique la

faiblesse des mesures présentées. Elle s'oppose formellement à la proposition de déplacer les nids d'oiseaux en cas de travaux (risque d'abandon) et note l'absence de réelles mesures de compensation pour atteindre l'objectif de "zéro perte nette de biodiversité".

Conclusion : Au vu des impacts forts du projet et de la sensibilité du site (notamment la proximité avec l'abbaye), la pertinence même du choix de ce site d'implantation doit être questionnée. Avis défavorable et même intolérable

RÉPONSES

N°11-1 — Paul Pellet — 10/06/2026 à 17:21

Bonjour Monsieur,

L'Abbaye de St-Martin-aux-Bois a bien été prise en compte dans l'étude paysagère du projet éolien des Moulins de Méry. Dans l'état initial, ce SPR (Site Patrimonial Remarquable) est correctement décrit. Il est précisé que depuis le bourg de St-Martin, les visibilitées en direction du projet sont altérées par les divers édifices bâtis de la commune. Les principales visibilitées se feraient sur les chemins d'accès. Pour analyser cette sensibilité potentielle, plusieurs prises de vue sont présentées dans le carnet de photomontages (pages 256 à 267 de l'étude paysagère). Si le projet est visible depuis les routes d'accès, il n'y a pas d'effet de prégnance excessive ni même de superposition avec l'église abbatiale qui reste l'élément prédominant de ce paysage. Par ailleurs, le contexte éolien est déjà présent avec plusieurs parcs construits déjà visibles.

De plus, le photomontage n°15 laisse entrevoir un paysage déjà artificialisé par des éléments verticaux que sont les poteaux des lignes à haute-tension. Le projet viendra s'implanter derrière des lignes électriques ce qui diminuera le niveau d'impact du projet.

Pour analyser l'impact potentiel depuis les abords de l'abbaye, 3 photomontages supplémentaires ont été réalisés (ces photomontages seront présentés dans la réponse à l'avis de la MRAE).

L'impact y est faible avec seulement la partie haute de 2 éoliennes visibles sans effet de prégnance. Le reste du parc étant masqué par les murs d'enceinte de l'abbaye.

Par ailleurs, la visibilité des éoliennes sera quasi-nulle lorsqu'on avancera vers l'entrée du cimetière (seulement des fragments d'éoliennes) et totalement masquées vers l'entrée de l'église abbatiale.

A noter également que des mesures d'accompagnement ont été proposées pour améliorer la mise en valeur et l'attractivité touristique de ce site.

Relativement à la saturation que vous mentionnez, il faut préciser en préambule que la majorité du contexte éolien, notamment construit, se trouve dans des secteurs bien restreints de l'aire d'étude, à savoir autour de Roye, autour de Montdidier ou de Saint-Just-en-Chaussée. Donc souvent à plus de 10 km des éoliennes des Moulins de Méry. Cela atténue forcément les risques d'effets cumulés entre le projet et le contexte éolien existant.

L'étude paysagère présente une étude de saturation qui s'est portée sur l'analyse de 10 communes soigneusement choisies selon les critères suivants : les zones d'influence visuelle, le relief, l'angle de vue et le contexte éolien global.

Cette étude reprend la méthodologie de la DREAL Hauts-de-France. Bien que très détaillée, celle-ci

reste une analyse théorique qui part d'un principe d'une vue dégagée sur 360° ce qui n'est évidemment jamais le cas dans la réalité. En effet, le relief, les filtres bâtis et végétal peuvent masquer la visibilité du contexte éolien.

Cette étude de saturation doit donc être lue en complément du carnet de photomontages pour pouvoir analyser réellement le niveau de saturation et l'impact potentiel du projet vis-à-vis du contexte éolien existant.

Dans les faits, les photomontages montrent une visibilité partielle et/ou sans prégnance du contexte éolien. Les effets cumulés sont donc généralement faibles et permettent d'affirmer qu'il n'y a pas d'effet de saturation excessive pour les bourgs à proximité du projet.

Les photomontages 360° qui seront présentés dans la réponse à l'avis de la MRAE confirment ce propos. Le contexte éolien, bien que parfois visible, n'occupe pas une part majoritaire sur l'horizon et préserve des angles de respiration suffisant.

Concernant le carnet de photomontages, l'étude paysagère présente un carnet de photomontages permettant d'analyser les différentes sensibilités paysagères identifiées lors de l'état initial. Les photomontages n'ont pas vocation à analyser l'impact paysager depuis chaque habitation ou chaque monument historique. 35 points de vue ont été sélectionnés pour analyser prioritairement les enjeux patrimoniaux les plus importants du territoire : les lieux de vie les plus proches (Méry-la-Bataille, Montgérain, Ménévillers...) ainsi que les monuments historiques les plus proches et les plus sensibles (belvédère des Beaux-Monts, sucrerie d'Estrée-st-Denis, Abbaye de St-Martin-aux-Bois...)

Les fermes d'Ereuse, d'Eraine et de St-Julien le Pauvre, à Bailleul-le-soc sont toutes situées à plus de 10km du projet éolien. Bien que potentiellement visibles, les éoliennes seront nécessairement peu présentes dans l'horizon avec une prégnance visuelle très limitée, comme le démontre le photomontage n°2, à proximité de la ferme de St-Julien-le-Pauvre.

Au sujet du contraste des éoliennes sur les photomontages, celui-ci a été adapté pour obtenir un résultat réaliste en fonction des conditions atmosphériques rencontrées lors des prises de vue. Celles-ci ont été réalisées en hiver, afin de présenter des vues en saison non-végétative (pour s'affranchir de certains masques végétaux et avoir un impact maximal) Le soleil étant moins fort en hiver, la couleur des éoliennes a légèrement été adaptée pour avoir un rendu plus réaliste.

Par ailleurs, une vue en esquisse est systématiquement proposée pour montrer les éoliennes en couleur sur le panorama en noir et blanc. Cela permet d'avoir une autre vision du contexte éolien et permet de mieux distinguer les éoliennes sur un horizon parfois blanchâtre, à cause des conditions de visibilité hivernale.

Relativement à la biodiversité et aux mesures environnementales, dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement, l'ensemble des taxons présents sur la zone d'étude ont été inventoriés et suivis conformément au guide régional Hauts-de-France – Prise en compte des enjeux chiroptérologiques et avifaunistiques dans les projets éoliens.

Concernant les chauves-souris, sur la partie nord de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) un système

LORAAD a été mis en place afin de mesurer l'activité en continu au sol et en hauteur et pour la partie sud de la ZIP, un mât de mesures a été installé avec un microphone à 30m et le second à 80m. Malgré la défaillance des microphones sur le mât de mesures en début de saison, les microphones sur le LORAAD affichent des taux de disponibilités satisfaisant permettant de compenser les pannes (page 84 des annexes de l'étude d'impact sur le milieu naturel). Des espèces de haut-vol comme les Pipistrelles et les Noctules ont été contacté notamment en altitude et ont prises en compte comme l'ensemble des espèces de chauves-souris dans l'évaluation des enjeux du projet pour ce taxon. Le respect d'une garde au sol minimale de 50m est avant tout une recommandation de la SFEPM. Nous avons effectué un suivi en continu à une hauteur de 30m et cette activité a été prise en compte dans les enjeux ainsi que dans les mesures de réduction appliquée. Le bridage en gavage de chiroptères protège ainsi 90% de l'activité sur le cycle complet des chauves-souris. Ainsi aucun impact résiduel n'est attendu en phase de travaux ou d'exploitation pour l'ensemble des espèces de chauve-souris fréquentant le site (pages 162-163 des annexes de l'étude d'impact sur le milieu naturel).

Concernant les oiseaux, de la même manière que les chiroptères l'étude et la méthodologie d'inventaire et d'évaluation des enjeux se base sur le guide régional des Hauts-de-France précédemment cité avec 4 sorties pour les hivernants, 4 sorties pour la migration prénuptiale, 9 sorties pour la période de reproduction dont 2 sorties spécifiques aux oiseaux nocturnes ainsi que 8 sorties en période de migration postnuptiale. Pour ce qui est des impacts bruts, la méthodologie pour l'évaluation des impacts est rappelée à la page 147 des annexes. L'ensemble des données d'observations y compris la reproduction des rapaces ainsi que les couloirs de migrations identifiés ont été pris en compte dans l'élaboration du projet, le choix de la variante et la mise en place de mesures d'évitement et de réduction adaptées permettant d'avoir un projet n'entraînant aucun effet résiduel sur l'ensemble des espèces d'oiseaux fréquentant la zone du projet (page 162 et 163 des annexes).

Concernant plus précisément les mesures environnementales mises place et notamment la protection des nichées de busards, l'étude évoque un déplacement des nids mais précise bien que c'est une solution de « dernier recours ». Ce cas de figure ne s'est jamais produit, nous agissons pour protéger les nids tout en essayant de déranger les oiseaux. Nous privilégions ainsi si possible un décalage des travaux agricoles jusqu'à l'envol des jeunes ou a minima un contournement du nid avec l'ajout de la protection contre les prédateurs comme les renards.

Pour conclure, l'étude d'impact a été réalisée de manière rigoureuse et conforme aux recommandations du guide régional, avec une pression d'inventaires adaptée à l'ensemble des taxons. Les dispositifs de suivi et les données recueillies ont permis de prendre en compte l'ensemble des enjeux écologiques, y compris pour les espèces sensibles. Les mesures d'évitement et de réduction ont été dimensionnées en conséquence. Ainsi, le projet intègre pleinement les enjeux biodiversité, sans impact résiduel significatif.

Relativement à l'acoustique, nous avons proposé en 2022 l'installation d'un sonomètre à la propriétaire de l'habitation la plus proche qui ne l'a pas souhaité. Un sonomètre a néanmoins été installé dans l'une des premières habitations du village de Ménévillers.

A noter que le village se situe dans le sens opposé au vent dominant, le vent provenant majoritairement du Sud-Ouest, le son devrait être majoritairement dirigé en direction du village de Méry-la-Bataille. Par ailleurs, si l'étude conclut effectivement à un dépassement des seuils acoustiques nocturnes, le bridage mis en place répond à cette exigence et Enertrag a décidé de sa propre volonté d'aller au-delà avec un bridage dit « de confort », alors même que la réglementation acoustique française est une des plus exigeante qui soit.

Conformément à la réglementation, des mesures acoustiques seront prévues après la mise en service du parc éolien. Elles permettront de vérifier les niveaux sonores avec et sans éoliennes et d'adapter le bridage des éoliennes si nécessaire. Des habitations plus proches, sous réserve d'acceptation des riverains, pourront être prises en compte.

N°10 — 03/06/2026 à 21:24 — Non masquée

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Oui

Non aux éoliennes dans ma commune, de plus il y un monument classé

N°9 — 03/06/2026 à 21:11 — Non masquée

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Oui

M. Le Pétitionnaire,

Dans une de vos réponses, vous indiquez que la société Enertrag est très vigilante au sujet du délit de prise illégale d'intérêt.

Vous indiquez d'ailleurs ceci : "A titre d'information, la maire de Méry-la-Bataille, ainsi que la totalité de ses adjoints, ne sont pas agriculteurs, ni concernés par le foncier du projet".

Je vous informe que l'un des conseillers municipaux de Méry-la-Bataille est agriculteur et j'ai même eu vent que c'était précisément sur son terrain qu'il était prévu d'installer les éoliennes ! Il était déjà conseiller municipal au cours des précédents mandats. Je n'indiquerai pas son nom ici mais vous n'aurez aucun mal à l'identifier en contactant directement la mairie.

Cdt.

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Non

Nom : Baticle

Prénom : Lore

Pièces jointes

—

Totalement contre ce projet éolien, projet faussement écologique, purement économique

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Non

Nom : POIX

Prénom : Véronique

Pièces jointes

—

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je souhaite exprimer mon opposition au projet éolien porté par la société Enertrag sur la commune de Méry-la-Bataille.

Tout d'abord, il me paraît important de rappeler que la région Hauts-de-France accueille déjà un nombre particulièrement important d'éoliennes. Ce territoire a largement contribué au développement des énergies renouvelables au niveau national.

Une simple consultation du Géoportail permet de constater la densité des parcs éoliens existants autour de Méry-la-Bataille et des communes voisines. Cette accumulation conduit progressivement à un véritable encerclement visuel des villages par les éoliennes.

Pris isolément, l'ajout de quatre éoliennes pourrait paraître limité. Cependant, l'analyse ne peut pas se réduire au seul projet présenté. L'accumulation des parcs éoliens existants, autorisés ou en projet engendre des effets cumulés qui contribuent à une saturation visuelle du territoire et à une transformation profonde des paysages ruraux.

Enertrag met en avant le respect des exigences réglementaires, notamment la distance minimale de 500 mètres des habitations. Or, cette distance constitue un seuil réglementaire minimal ; elle ne garantit pas à elle seule l'absence de nuisances ou d'impacts sur le cadre de vie des riverains.

Par ailleurs, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) relève plusieurs insuffisances ou manques de clarté dans le dossier, notamment concernant les distances aux habitations et la présentation de certains impacts. Ces observations méritent une attention particulière.

Les éoliennes envisagées atteignent une hauteur particulièrement importante, de l'ordre de 200 mètres en bout de pale selon certains documents du dossier. D'autres documents mentionnent des hauteurs différentes, ce qui ne facilite pas la bonne compréhension du projet. Quoi qu'il en soit, ces dimensions sont très supérieures à celles des parcs autorisés il y a une quinzaine d'années. Il paraît donc nécessaire de s'interroger sur l'adéquation entre la taille des machines projetées et leur proximité avec les zones habitées.

Enertrag souligne avoir étudié plusieurs variantes avant de retenir un projet de quatre éoliennes. Toutefois, la réduction du nombre de machines ne signifie pas forcément une réduction proportionnelle de l'impact paysager. Quatre éoliennes de grande hauteur demeurent particulièrement visibles dans un paysage ouvert tel que celui du Plateau Picard.

La MRAe estime d'ailleurs que la comparaison entre les différentes variantes gagnerait à être davantage illustrée par des cartographies et des photomontages permettant au public d'apprécier plus précisément les différences d'impact. Cette remarque montre que la démonstration de la compatibilité paysagère du projet n'apparaît pas pleinement convaincante.

Enertrag met également en avant une démarche de concertation engagée depuis plusieurs années. Toutefois, la concertation ne signifie pas automatiquement l'adhésion de la population locale. Il serait intéressant de savoir dans quelle mesure les observations et préoccupations exprimées par les habitants ont réellement été prises en compte dans l'élaboration du projet.

Enfin, il est légitime de s'interroger sur le choix de ce site au regard des objectifs énergétiques poursuivis. Le dossier devrait démontrer plus clairement l'intérêt de cette implantation ainsi que les raisons qui conduisent à privilégier ce secteur déjà fortement concerné par le développement éolien.

Au regard de ces éléments, il apparaît que le dossier ne démontre pas suffisamment l'absence d'effets cumulés sur le paysage et le cadre de vie à l'échelle du territoire. La comparaison des variantes ainsi que la justification du choix final demeurent insuffisamment documentées, comme l'a relevé l'autorité environnementale.

Pour l'ensemble de ces raisons, je m'oppose à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

RÉPONSES

Bonjour Madame,

Vous citez l'accumulation des parcs éoliens, et comment « l'analyse ne peut pas se réduire au seul projet présenté. L'accumulation des parcs éoliens existants, autorisés ou en projet engendre des effets cumulés qui contribuent à une saturation visuelle du territoire »

Vous avez tout à fait raison sur ce point, c'est pourquoi « l'effet cumulé » de l'ensemble des parcs éoliens a été étudié (pour le paysage, cf. Partie 5 du Volet Paysager de l'Etude d'Impact à partir de la page 529 de l'étude d'impact).

Vous mettez en avant le respect d'Enertrag de la distance réglementaire de 500 mètres aux habitations. Cette distance constitue un seuil réglementaire minimal et ne garantit pas à elle seule l'absence de nuisances ou d'impacts sur le cadre de vie des riverains. C'est d'ailleurs pourquoi Enertrag a décidé de ne pas installer d'éoliennes à moins de 1 200 mètres des habitations de Méry-la-Bataille. Nous travaillons actuellement à répondre à l'avis de l'Autorité Environnementale.

Je vous confirme que les éoliennes mesurent toutes 200 m de hauteur en bout de pale. Les documents précisent également les hauteurs par rapport au niveau de la mer, ainsi que le diamètre du rotor (163m max).

Relativement à la concertation, les observations et préoccupations exprimées par les habitants tout au long de la vie du projet, y compris en amont du lancement des études, ont effectivement été prises en compte dans son élaboration. Dès les premières réflexions engagées sur le territoire, ENERTRAG a souhaité mettre en place une démarche volontaire de concertation afin de construire, avec les habitants, les élus et l'ensemble des acteurs locaux souhaitant y participer, un projet éolien s'intégrant au mieux dans son environnement et apportant des bénéfices au territoire.

Engagée dès 2022, en complément des dispositifs réglementaires d'information et de participation du public, cette démarche avait pour objectifs d'informer, d'échanger, de recueillir les attentes du territoire et de permettre à chacun de contribuer aux réflexions relatives à l'insertion locale du projet.

Les contributions recueillies n'avaient pas vocation à être intégrées automatiquement au projet. Elles ont en revanche toutes été analysées au regard des contraintes techniques, environnementales, réglementaires, paysagères et de sécurité applicables au projet. Lorsqu'elles étaient compatibles avec ces contraintes, elles ont contribué à faire évoluer le projet.

Les exemples présentés ci-dessous, tous retracés dans le bilan de concertation et les comptes rendus des événements organisés entre 2022 et 2025, illustrent concrètement la manière dont les contributions recueillies ont nourri les réflexions et influencé plusieurs choix structurants du projet. Ainsi, lors de la randonnée pédagogique du 15 juin 2022, plusieurs habitants ont exprimé une préférence claire pour la zone Sud : « La partie Sud est plus adaptée au projet éolien pour limiter les impacts visuels. Au Nord, beaucoup plus de riverains verraient les éoliennes. Il faudrait privilégier la zone Sud pour l'implantation des éoliennes. » Cette orientation a ensuite été reprise dans les échanges avec les élus et a conduit à retenir une implantation exclusivement située au sud de la commune.

La concertation a également permis de travailler directement avec les élus sur l'implantation du parc. Lors de l'atelier du 19 février 2024, plusieurs variantes ont été étudiées sur cartes avec les élus et les

habitants avant d'être analysées au regard des contraintes techniques, environnementales et paysagères. L'implantation finale résulte ainsi d'un travail associant contributions locales et résultats des études.

Les préoccupations relatives au nombre d'éoliennes ont également été prises en considération. Alors que le potentiel des 2 zones d'étude était bien plus important, plusieurs habitants ont indiqué dès 2022 que « 5 éoliennes c'est déjà amplement suffisant pour une commune comme la nôtre, nous n'en voulons pas plus ! ». Le projet présenté à l'enquête publique comprend finalement quatre éoliennes. La concertation a également contribué à l'intégration paysagère du projet. Lors de la randonnée pédagogique du 15 juin 2022, un participant indiquait : « Il faudra faire attention au lotissement situé au Sud de la commune (...) Un masque végétal aiderait. » ENERTRAG s'était alors engagé à étudier cette proposition. Lors du forum du 6 février 2025, il a été confirmé que le bureau d'étude paysager avait repris cette recommandation avec un linéaire de haies allant au-delà de la proposition initiale. Les échanges ont aussi régulièrement fait apparaître une attente forte concernant l'éloignement des éoliennes vis-à-vis des habitations. Dès le forum de mai 2022, les habitants ont demandé à travailler sur « la distance des éoliennes au village », préoccupation réaffirmée lors des ateliers de 2024 et intégrée à l'analyse des variantes étudiées.

La concertation a également permis aux habitants de contribuer à l'identité même du projet. Lors de l'atelier de co-construction du 28 février 2023, plusieurs propositions de noms ont été débattues et le nom « Les Moulins de Méry » a été retenu par les participants.

Enfin, la concertation ne s'est pas limitée aux caractéristiques techniques du projet. Lors du même atelier de 2023, un temps de travail spécifique a été consacré aux projets locaux et aux retombées territoriales susceptibles d'accompagner le projet. Plus d'une vingtaine d'idées ont été proposées et discutées collectivement : maintien de l'école, espaces de convivialité, jeux pour enfants, bibliobus, amélioration de l'éclairage public, bornes de recharge électrique, rénovation énergétique de bâtiments communaux ou encore soutien à certains équipements publics. Cette démarche a permis d'engager une réflexion collective sur les bénéfices territoriaux et le partage de la valeur créée par le projet.

N°6 — 27/05/2026 à 09:25 — Non masquée

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Oui

Bonjour,

Je ne suis pas favorable du tout à ce projet d'éoliennes dont l'implantation est trop proche de l'abbaye de Saint Martin aux Bois.

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Non

Nom : GEAGEA

Prénom : Mathieu

Pièces jointes

—

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique que vous menez actuellement relative à la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Méry-la-Bataille, je me permets, par la présente, de vous exprimer notre opposition à la construction et à l'exploitation de ce parc éolien comprenant quatre éoliennes.

Domicilié dans la commune de Saint-Aubin-sous-Erquery depuis près de vingt ans, je suis profondément attaché à mon environnement rural que je ne souhaite à aucun prix voir dégradé par l'apparition de ces éoliennes de 200 mètres de haut.

Notre beau département de l'Oise compte déjà près de 300 éoliennes sur son territoire, tandis que notre région des Hauts-de-France est celle qui en dénombre le plus de tout le pays avec près de 2 000 mâts. Outre la pollution visuelle qu'ils véhiculent et les nuisances sonores qu'auront à subir les riverains, les aérogénérateurs ne m'apparaissent pas comme exemplaires sur le plan écologique. Les pales ne sont pas recyclables au moment où l'éolienne arrivera en fin de vie et que dire du bilan carbone de ces convois routiers exceptionnels transportant les mâts des futures éoliennes que nous croisons régulièrement ? Enfin, il convient de rappeler qu'une éolienne de 200 mètres de hauteur nécessitera, à elle seule, plus de 1 000 tonnes de béton et de ferraille pour concevoir ses fondations. Le développement de l'éolien contribue ainsi à environ 1,5 % de « l'artificialisation » des terres en France. Chaque année, ce sont approximativement 310 hectares de terres agricoles rendus stériles en raison de l'implantation d'éoliennes.

L'ensemble de ces arguments me conduit donc, pour l'enquête publique dont vous êtes chargé, à désapprouver ce projet de réalisation d'un parc éolien.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de notre considération très distinguée.

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Non

Nom : ROYER

Prénom : Laetitia

Pièces jointes

—

Je suis contre cette nouvelle implantation.

Il y a déjà beaucoup d'éoliennes sur notre territoire , jusqu'où va t'on aller ? Je ne veux pas que mon département ressemble à la Somme. Lorsque l'on prends les routes on a l'impression de visiter un cimetière. Les paysages sont affreux. On est entrain de vendre notre patrimoine, nos vies à des usines à fric.

Que dire des ces agriculteurs qui profitent de leurs mandats de maire pour nous imposer ces machines pour pouvoir encaisser à la fin du mois . Aucune concertation avec les habitants, ils se retrouvent devant le fait accomplis. Les "petits cadeaux" fait aux communes... légal mais franchement IMMORAL!

L'impact sur la faune.. une catastrophe. Beaucoup d'espèce sont en voix de disparition voir d'extinction. Les chauves-souris, les oiseaux déchiquetés et ramasser toutes les semaines pour qu'on ne les vois pas. Les cheptels agricoles perturbés, les terres agricoles perdues, polluées pour des générations .

La pollution des machines, les huiles, les pâles (OUI M le pétitionnaire j'ai lu votre réponse mais les anciennes, on en fait quoi ?????)

Pour les habitants, la perte de valeur des maisons. Là encore M le pétitionnaire, vous me direz qui va accepter d'acheter une maison avec vu sur éolienne??? va accepter les infrasons ??? les effets stroboscopiques ??? Les bruits entêtants ??? les acouphènes ??? Tous ça pour 20 ans et même plus....

Je le redis, je suis CONTRE ce projet.

RÉPONSES

N°4-1 — Paul Pellet — 04/05/2026 à 13:44

Bonjour Madame,

Vous mentionnez des agriculteurs qui profitent de leur mandat de maire pour imposer des éoliennes pour « pouvoir encaisser à la fin du mois ». Il s'agit là d'une prise illégale d'intérêt, délit sur lequel est très vigilante la société Enertrag. A titre d'information, la maire de Méry-la-Bataille, ainsi que la totalité de ses adjoints, ne sont pas agriculteurs, ni concernés par le foncier du projet.

Vous dites qu'aucune concertation avec les habitants ne s'est tenue, alors qu'une démarche de concertation particulièrement importante a eu lieu pendant plusieurs années, incluant des forums d'informations, des comités élus et projet, des ateliers de co-construction, une randonnée sur le site, une visite de parc éolien, de nombreuses lettres d'information et porte-à-porte etc.

Cette démarche a d'ailleurs reçu un prix de la Participation reconnu à l'échelle nationale en 2024.

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Non

Nom : FRITSCH

Prénom : KATIA

Pièces jointes

—

CONTRE LES EPOUVANTAILS INDUSTRIELS !!

STOP AU MASSACRE DE LA France !

Je me déclare contre le projet d'un parc éolien pour les raisons suivantes :

Nuisances visuelles et sonores (ombre portée sur les lieux d'habitation)

Risques pour la santé : syndrome éolien (insomnies, migraines, acouphènes, tachycardie, fatigue). Symptômes reconnus dans d'autres régions ayant subi les nuisances des éoliennes.

Impact sur la faune et la flore :

- * passage d'oiseaux migrateurs et chiroptères perturbé voire mortel

- * Dérèglement de la présence du gibier

- * Fuite de la faune locale

- * Impact sur l'élevage avec comportements anormaux du bétail

Dépréciation immobilière d'au moins 20% et fuite des habitants. Qui aura envie de venir s'installer près des éoliennes ?!

Perturbations sur la réception de la télévision, radio, téléphones portables.

Pollution lumineuse en raison d'un balisage lumineux puissant (blanc le jour et rouge la nuit)

Baisse de la qualité de vie et zizanie dans les villages

Appauvrissement de la population par la hausse du prix de l'électricité et augmentation des taxes

Pollution du sol par les tonnes de béton de manière irréversible, matières non recyclables :

chaque pale contient 15 tonnes de composites non recyclables qu'on doit enterrer, le générateur contient 3 tonnes de terres rares en provenance de Chine et 400 litres d'huile avec des risques de fuite et de pollution, l'ensemble contient 1500 tonnes d'acier, le socle contient 60 tonnes de ferraille et nécessite 60 camions de 25 tonnes de béton enfouis pour toujours dans le sol (terres ne sont plus cultivables)

Bilan carbone de la construction au démantèlement : production des matériaux est énergivore, le

transport et les installations de par leur grande taille

Gaspillage de l'argent public au profit des promoteurs privés et étrangers et mépris de la ruralité française

Rendement insuffisant des éoliennes 24%

Gestion de l'intermittence qui dépend des conditions de vent de manière imprévisible et pénalité financière à la charge du contribuable, à cela s'ajoute les problèmes techniques mettant les éoliennes à l'arrêt lors des conditions météo extrêmes. En effet, en cas de déséquilibre entre l'offre et la demande, les centrales nucléaires doivent diminuer leur production pour passer le relais aux éoliennes (nous ne pouvons pas arrêter brutalement une centrale nucléaire), de plus nous payons pour exporter notre surplus d'électricité que nous rachetons 3 fois le prix à l'Allemagne. Ceci endommage nos centrales qui sont décarbonées et ne devrions pas payer autant notre électricité de par notre autonomie.

Celles de Bailleul Le Soc sont très souvent à l'arrêt, lors d'une sortie vélo, nous avons compté une centaine d'éoliennes à l'arrêt alors qu'il y avait du vent. A quoi cela sert d'en rajouter si ce n'est dans un but lucratif et aux frais des contribuables?

Arrêtez de faire croire à la population que les éoliennes sont une énergie verte et rentable !

RÉPONSES

N°3-1 — Paul Pellet — 04/05/2026 à 13:43

Vis-à-vis de votre précédente contribution, je note de nouveaux sujets abordés :

- Dérèglement de la présence du gibier / fuite de la faune locale : c'est en effet le cas, mais uniquement en phase construction (comme pour n'importe quel chantier). Notre étude environnementale a néanmoins démontré un enjeu très faible sur la zone d'implantation. En phase exploitation, les animaux peuvent venir paître au pied de l'éolienne sans souci.
- Perturbations sur la réception de la télévision, radio, téléphones portables : vous avez raison, cela peut arriver. Le propriétaire du parc éolien doit alors recenser l'ensemble des perturbations et faire intervenir un prestataire à sa charge pour y remédier.
- Pollution lumineuse en raison d'un balisage lumineux puissant (blanc le jour et rouge la nuit) : l'Armée et l'aviation civile imposent ce balisage pour la sécurité des aéronefs. Néanmoins Enertrag a mis au point un système - Dark Sky - permettant d'allumer ce balisage qu'à l'approche d'un aéronef, garantissant au moins 95% d'extinction. Ce système est déjà opérationnel à l'étranger, et nous sommes depuis plusieurs années en attente d'une approbation de l'Armée pour l'activer en France.

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Non

Nom : FRITSCH

Prénom : KATIA

Pièces jointes

—

Je suis contre le projet éolien sur la commune de Mery.

- nuisances sonores et visuelles (trop c'est trop)
- perte de valeur immobilière (qui va endommager la perte des 30% aux vendeurs)
- atteinte à la biodiversité (destruction d'oiseaux et de chauve-souris, effets indésirables sur la santé animale dans les fermes avoisinantes)
- hausse des factures d'électricité par la taxe TICFE qui sert à les financer + les pénalités financières
- pas de rentabilité (rendement d'environ 24%)
- celles de BAILLEUL LE SOC sont régulièrement à l'arrêt : pénalité financière lors des arrêts forcés et pour insuffisance de vent, endommagent les centrales nucléaires qui doivent être mises à l'arrêt pour passer le relai aux éoliennes, exportation de notre électricité à perte puis rachat à un prix triplé alors que c'est notre électricité
- pollution des matériaux : composite des pales non recyclables qui sont enterrées en fin de vie, 3 tonnes de terres rares en provenance de CHINE pour le générateur, 400 litres d'huile et risque de fuite pour le générateur, 1500 tonnes d'acier pour l'ensemble, 60 camions de 25 tonnes de béton pour le socle et 60 tonnes de ferraille enfouis pour toujours dans le sol
- effets indésirables sur la santé (acouphènes, dépression, palpitations cardiaques, insomnies...

RÉPONSES

N°2-1 — Paul Pellet — 04/05/2026 à 13:42

Pendant plusieurs années Enertrag a étudié le contexte et le paysage local autour de Méry-la-Bataille. Sur le volet acoustique, un plan de bridage pour respecter la réglementation française, très stricte sur l'éolien, a été mis en place. Mais Enertrag a souhaité aller plus loin et a proposé un plan de bridage dit « de confort » pour aller au-delà des exigences réglementaires et respecter le cadre de vie paisible des riverains.

Sur le volet paysager, une étude très complète a été réalisée – je vous invite à en prendre connaissance – incluant notamment des photomontages. L'emplacement des éoliennes a été co-construit avec les habitants et élus de Méry-la-Bataille.

Relativement à la perte de valeur immobilière, je vous invite à prendre connaissance du rapport de l'Ademe <https://librairie.ademe.fr/societe-et-politiques-publiques/5610-eoliennes-et-immobilier.html>. L'agence conclut après plusieurs années d'études à un impact quasi-nul de l'éolien sur l'immobilier, avec un impact équivalent à une ligne électrique uniquement pour les habitations les plus proches, ou sur les biens d'exceptions de plusieurs millions d'euros.

Sur le volet de la biodiversité, des écologues indépendants ont étudié pendant 2 ans la biodiversité locale. Des enjeux – parfois forts – ont été identifiés (notamment pour les oiseaux et chauve-souris effectivement). C'est pourquoi dans le cadre de l'implantation qui a été décidée ces zones ont été évitées.

Certains parcs éoliens, généralement les plus anciens, peuvent en effet avoir une influence sur la biodiversité. Cependant, une étude sur l'impact de l'éolien publiée par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) en 2017 montre que la mortalité des oiseaux due aux éoliennes est relativement faible lorsque les projets évitent les secteurs présentant de forts « enjeux avifaunes ». De plus, la réglementation actuelle est stricte sur ce sujet : avant toute implantation d'éolienne, il est obligatoire de réaliser une étude d'impact puis de mettre en œuvre des mesures afin d'éviter, de réduire et de compenser les éventuels impacts résiduels. L'objectif est précis : zéro perte nette de biodiversité, voire un gain. Une fois le parc éolien mis en service, un suivi environnemental est obligatoire afin de s'assurer de l'efficacité des mesures proposées.

Sur la santé animale dans les fermes voisines, la Haute Autorité de Santé en France a établi qu'un impact de l'éolien sur la santé était « hautement improbable » (plus haut degré possible sans engager la responsabilité de l'Etat). La même conclusion s'applique aussi à votre dernière remarque sur la santé humaine. Ci-après l'article de l'ANSES : <https://www.anses.fr/fr/content/troubles-dans-deux-elevages-bovins-le-lien-avec-les-eoliennes-est-hautement-improbable>

Vous mentionnez le coût du développement pour le contribuable. L'éolien bénéficie d'un tarif garantit pendant 20 ans par l'Etat. Si le prix de vente de l'électricité est inférieur au tarif, l'Etat nous verse la différence. Sinon la différence est perçue par l'Etat.

C'est ainsi que, lors de la crise de l'électricité suivant le début de la guerre en Ukraine, la filière éolienne a entièrement remboursé les sommes perçues, et a financé la moitié du bouclier tarifaire. A cela s'ajoutent les emplois créés et la fiscalité versée aux collectivités locales. L'éolien contribue donc positivement aux finances des contribuables.

Enertrag est une société privée. En l'absence de rentabilité il n'y aurait pas de projet.

Nous ne sommes pas exploitants du parc éolien de Bailleul-le-Soc. Un parc éolien peut être à l'arrêt pour cause d'absence de vent, trop de vent (tempête), de maintenance, de visite ou d'évènement local, ou à la demande du gestionnaire de réseau pour réguler la production d'électricité nationale.

La réglementation française impose le démantèlement intégral du parc éolien, y compris les fondations

jusqu'à la dernière goutte de béton. Les pales n'ont jamais été enterrées en France (comme mentionné par M. GOEZINNE il s'agit des Etats-Unis). Les pales étaient revalorisables (par exemple transformées en mobilier urbain). Mais de nouvelles solutions ont été trouvées pour recycler ces pales, et d'ici le démantèlement du parc éolien dans au moins 20 ans, la filière aura amplement mis en place le recyclage complet des pales. Le projet ZEBRA, lancé en 2020, a abouti à la fabrication d'une pale prototype entièrement recyclable, et la RecyclableBlade de Siemens est entièrement recyclable. Le projet CETEC de Vestas permet de développer une technologie de recyclage de pales.

CONTRIBUTEUR

Dépôt anonyme : Non

Nom : Goezinne

Prénom : Robert

Pièces jointes

- [Contribution.pdf](#)

Voir document joint

RÉPONSES

N°1-1 — Paul Pellet — 27/04/2026 à 11:17

Monsieur,

Relativement à la concertation mentionnée dans votre 1er paragraphe, je vous invite à prendre connaissance de notre dossier ou du site Internet de la concertation que nous avons mis en place <https://www.enertrag.fr/mery-la-bataille/>. Vous y constaterez l'importance de la concertation pendant plusieurs années avec les élus et l'ensemble de la population. Cette démarche a d'ailleurs reçu un Prix de la Participation au Sénat en novembre 2024.

De façon générale, je remarque qu'à aucun moment vous ne faites allusion au parc éolien des Moulins de Méry ou aux enjeux propres à Méry-la-Bataille. Je note en revanche votre opposition à l'éolien dans son ensemble.

Le développement de l'éolien en France est déterminé par la stratégie du gouvernement, notamment fixée par les lois de Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

Concernant la dévalorisation de l'immobilier, je vous invite à prendre connaissance du rapport de l'Ademe <https://librairie.ademe.fr/societe-et-politiques-publiques/5610-eoliennes-et-immobilier.html>. L'agence conclut après plusieurs années d'études à un impact quasi-nul de l'éolien sur l'immobilier, avec un impact équivalent à une ligne électrique uniquement pour les habitations les plus proches, ou sur les biens d'exceptions de plusieurs millions d'euros.

Concernant les subventions que vous mentionnez, j'attire à votre attention que l'éolien bénéficie en réalité d'un tarif d'achat d'électricité garanti pendant 20 ans. Ainsi, si le prix de vente de l'électricité du marché est inférieur au tarif garanti, l'Etat nous verse effectivement la différence. En revanche, si le prix de marché est supérieur au tarif garanti, la différence est perçue par l'Etat. Cela permet de donner de la visibilité à la filière, tout en faisant office « d'assurance » pour l'Etat. C'est ainsi qu'avec la crise de l'électricité suivant le début de la guerre en Ukraine, la filière éolienne a entièrement remboursée l'ensemble des « subventions perçues » et financé la moitié du bouclier tarifaire français.

Vous sous-entendez que les emplois associés à l'éolien sont étrangers à l'opposé des emplois des filières nucléaires ou hydroélectriques. Je vous concède qu'Enertrag est une société d'origine allemande, mais nous employons 130 salariés en France, et que la filière éolienne représente environ 31 500 salariés en France.

L'arrêt que vous préconisez de l'éolien en France serait donc le plus grand plan de licenciement de l'histoire.

Concernant le démantèlement, le béton armé constituant la fondation de l'éolienne est effectivement très résistant pour des questions de sécurité, mais en aucun cas « indestructible ». La réglementation française prévoit d'ailleurs le démantèlement intégral des fondations jusqu'à la dernière goutte de béton (et je précise à la charge de la société exploitant de le parc, avec une garantie financière provisionnée).

Pour les pales, ce fut longtemps un problème pour la filière car les pales n'étaient pas recyclables, mais uniquement revalorisables (par exemple transformées en mobilier urbain). Je précise que, la réglementation américaine n'étant pas la réglementation française, jamais des pales ne furent enfouies en France, d'où la nécessité d'aller chercher des exemples de l'autre côté de l'Atlantique. Mais de nouvelles solutions ont été trouvées pour recycler ces pales, et d'ici le démantèlement du parc éolien dans au moins 20 ans, la filière aura amplement mis en place le recyclage complet des pales. Le projet ZEBRA, lancé en 2020, a abouti à la fabrication d'une pale prototype entièrement recyclable, et la RecyclableBlade de Siemens est entièrement recyclable. Le projet CETEC de Vestas permet de développer une technologie de recyclage de pales.

Pour la décarbonation de la production d'électricité, le bilan carbone de l'électricité éolienne est de 12 geqCO₂/kWh, à comparer aux 400 geqCO₂/kWh pour le gaz et aux 1 000 geqCO₂/kWh pour le charbon.

Concernant le démarchage, je suis désolé que vous ayez été victime d'un démarchage abusif. Comme dans tous les métiers, les personnes travaillant dans l'éolien sont avant tout des humains, et tous ne sont pas parfaits.

Concernant le lien que vous indiquez, il s'agit d'une lettre ouverte à l'ensemble des députés afin de défendre la filière : il y a là une volonté de transparence de la filière éolienne.

De plus les 2 autres articles montrent des cas concrets d'engagement d'élus locaux dans des projets éoliens d'un côté, et la signature d'une charte éthique de développement de l'éolien avec l'Amorce (association de collectivités).

Vous mentionnez la sécurité nationale comme dernier argument. Estimez-vous préférable de dépendre de ressources épuisables et importées comme le pétrole, gaz, charbon ou uranium et qui font régulièrement l'objet de conflits à travers le monde, ou bien de ressources illimitées et locales comme l'eau, le vent et le soleil, afin de garantir la souveraineté de la France ?

M. Goezinne Robert
3B allée des acacias
Eraine
60190 Bailleul-le-Soc
06.20.35.39.65
rgoezinn@gmail.com

M. Alain GIAROLI
Commissaire Enquêteur
Enquête publique « Les moulins de Méry »

A Eraine, le 22/04/2026

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Lorsque nos concitoyens choisissent d'habiter dans nos petits villages de campagne, ce n'est certainement pas pour se retrouver cernés par des éoliennes en particulier lorsqu'elles sont implantées sans aucune concertation et qu'elles dévalorisent leur immobilier sans la moindre compensation (baisse des taxes immobilières ou du prix de l'électricité par exemple).

Comment peut-on aujourd'hui continuer à implanter des éoliennes lorsque l'on sait que le montant des subventions aux ENR (solaire et éolien) est équivalent aux coûts de construction du parc nucléaire français mais pour une part qui ne représente à peine 10% de la production électrique nationale, un facteur de charge moyen qui peine à atteindre les 25% pour une durée de vie d'environ 25 ans. A titre de comparaison, le facteur de charge du nucléaire français est de 70% pour une durée de 50 ans minimum.

Comment peut-on subventionner avec l'argent du contribuable (par le biais de la CSPE/TICFE) un déséquilibre commercial (la majorité des sociétés impliquées dans la construction d'éoliennes sont étrangères) qui concurrence notre industrie nucléaire et nos barrages hydroélectriques et donc des emplois français.

Les éoliennes, nouveau fer de lance des néo-écologistes, n'ont rien d'écologique. Tout d'abord, elles reposent sur un socle de 600 à 800 tonnes de béton armé quasiment indestructible. Les pales sont composées d'un mélange de béton et de fibres de verre qu'il est impossible de valoriser en fin de vie à l'heure actuelle. Preuve en est : aux États-Unis, les pales sont enterrées dans d'immenses fosses communes. Les images ont été largement diffusées sur les réseaux sociaux et sur Internet (<https://youtu.be/QHnaQdReCDA>).

De plus, leur intermittence oblige le gestionnaire de réseau à avoir recours à des moyens pilotables (gaz et charbon) pour garantir la continuité de la fourniture d'électricité et éviter les black-outs. Ironie de cette technologie, c'est lorsque nous en avons le plus besoin en été et en hiver lors des anticyclones (grandes chaleurs ou grands froids) qu'elles ne tournent pas faute de vent. Je vous invite à regarder cette courte vidéo de l'audition de M. Jancovici, expert en énergie, lors d'une commission sénatoriale de 2014, qui explique les différents déboires des pays (exemples allemand, espagnol et danois) qui ont fortement misé sur l'éolien (<https://youtu.be/w9CJGuj0bHU>). De même, le documentaire « Eoliennes : du rêve aux réalités » (<https://youtu.be/Vf9EbpzDvoY>) donne un bon aperçu de la façon dont s'est déroulé le sacrifice de notre fleuron national qu'était EDF sur l'hôtel de la libre concurrence européenne (obligation de rachat, loi ARENH, etc.). Il y a quelques mois, 10 anciens dirigeants du secteur de l'énergie (MM. Proglio, Machenaud, Gallois, Accoyer, Gerondeau, etc.) alertaient notre ex-Premier Ministre de cette politique de développement des ENR ruineuse (https://www.lepoint.fr/debats/proglio-gallois-accoyer-leur-lettre-ouverte-a-michel-barnier-sur-la-politique-energetique-de-la-france-01-12-2024-2576794_2.php#11).

Nous avons rallumé au mois de novembre 2024 notre centrale au charbon de St-Avold pour alimenter l'Allemagne faute de vent (<https://www.ato-energie.com/blog/raisons-redemarrage-centrale-charbon/>).

Les événements géopolitiques des 5 années passées ont apporté la preuve irréfutable que nous devons réduire au maximum notre dépendance au gaz. En développant l'éolien, le gouvernement fait exactement l'inverse.

Aucun pays ayant choisi d'investir massivement dans l'éolien n'est parvenu à faire baisser significativement ses émissions de CO₂. C'est même précisément l'inverse qui se produit. Je vous invite à regarder le "modèle" choisi par l'Allemagne (<https://app.electricitymaps.com/zone/DE>) en refusant l'énergie nucléaire et en développant massivement l'éolien et le solaire (plus de 500 milliards d'Euros investis !). Résultat : leur électricité est 6 fois plus émettrice de CO₂ que la nôtre (moyenne sur les 5 dernières années 2019-2023 de 419 gCO₂eq/kWh contre 64 gCO₂eq/kWh pour la France) (source : <https://app.electricitymaps.com/zone/FR/all>)

Pour finir, la production électrique française étant déjà décarbonée à plus de 90%, la France n'a nul besoin d'éoliennes supplémentaires (Vidéo de M. Yves Bréchet https://youtu.be/L0ZX3moD_mQ 16min00s, mais que je vous invite à visionner dans son ensemble car il s'agit d'une mine d'informations quant à la non gestion de la production énergétique française depuis 10 ans).

Avec l'expérience des 20 dernières années, nous avons le recul et les connaissances empiriques qui nous permettent de juger objectivement la situation. Toute personne allant à l'encontre du présent constat est mal informée ou trouve un intérêt dans son développement.

J'ajouterai pour conclure que face aux difficultés qu'ont nos gouvernements successifs à trouver des postes d'économies budgétaires, qu'une politique qui engage 121 milliards d'euros sur 25 ans (dont 7,18 milliards pour 2025) nécessite d'être sérieusement révisée voire abrogée (source : <https://www.lemonde.fr/blog/huet/2018/04/19/la-cour-des-comptes-alerte-sur-le-cout-des-enr/>).

Pour finir, j'estime que les pratiques de démarchage des promoteurs et de leur lobby sont absolument scandaleuses. Voici un exemple d'email envoyé à des élus présentant l'éolien comme une aubaine <https://www.fee-asso.fr/newsletter202212.html>. J'ai également été victime de quasi-harcèlement par ces sociétés en vue de signer les promesses de baux.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, vous aurez compris mon avis sur ce projet ainsi que sur tous les autres. En matière d'énergie, secteur stratégique relevant de la sécurité nationale, l'heure est au pragmatisme et non au dogmatisme. Les signaux économiques des événements de ces dernières années ne peuvent être plus clairs avec l'explosion des prix de l'énergie (l'électricité en particulier).

Il est urgent de stopper cette gabegie d'argent public. Il est plus que temps de mettre les politiques et les décisionnaires devant leurs responsabilités.

Veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Robert Goezinne

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
11	11	11

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LE PLOYRON
Séance du 21 mai 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnold WAGNIER.

Présents : WAGNIER Arnold, FRION Mireille, LECOGUIEC Alain, WAGNIER Catherine, FRION Didier, GREVIN Régis, LHEUREUX Lydie, FRION Emmanuel (arrivé en retard à 18h10), D'ANDRADE Brigitte, BOYENVAL Hubert, GOËSENS Anaïs (arrivée en retard à 18h10)

Secrétaire de séance : Catherine WAGNIER
Secrétaire auxiliaire : Coralie GRACZYK

11 présents – 11 votants (Quorum atteint)
Convocation du 05/05/2026

Délibération n°27/2026

Objet : Avis sur le projet du parc éolien de la Société « ENERTRAG PLATEAU PICARD VI »
Parc éolien Les Moulins de Méry sur la Commune de MERY LA BATAILLE

Le Conseil municipal de la commune de LE PLORON,

Vu le Code de l'environnement ;

Vu l'ouverture de l'enquête publique du 22 avril 2026 au 22 juillet 2026 relative au projet du parc éolien de MERY LA BATAILLE ; sur la demande d'exploiter quatre éoliennes de 200 mètres de haut et un poste de livraison.

Vu le dossier mis à disposition du public ;

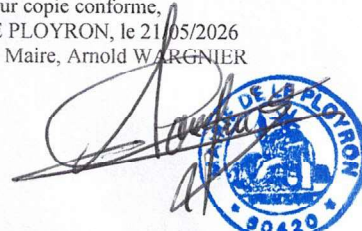
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un **avis défavorable** au projet, considérant que :

- Vu la densité d'éoliennes dans les environs, et la vue direct sur l'Abbaye de St Martin et l'Eglise de Tricot (monument classé), le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

VOTE :

- POUR : 0
- CONTRE : 9
- ABSTENTION : 2 (Régis GREVIN et Lydie LHEUREUX)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
LE PLOYRON, le 21/05/2026
Le Maire, Arnold WAGNIER



De: Laurent Balaine
Objet: Contribution à la consultation du public pour le projet éolien LES MOULINS DE MERY
Date: 22 juillet 2026 à 20:26
À: contact@lesmoulinsdemery-consultation.fr
Cc: Laurent Balaine

Madame le commissaire enquêteur,
Vous voudrez bien trouver ci dessous la contribution à la consultation du public pour le projet d'aérogénérateurs LES MOULINS DE MERY.
Veuillez agréer l'expression de ma haute considération



Laurent BALAINE
Président

www.vdes.info

L'association Vent debout en Santerre (VDES), fondée en 2021 a son siège 50 rue Principale 80500 Piennes-Onvillers, commune limitrophe de Boulogne la Grasse et de Rollot, à 6 kilomètres de Mery la Bataille.

VDES a 120 membres, dont des adhérents qui habitent habitent les communes les plus proches du futur parc : Le Ployron, Le Frestoy-Vaux, Boulogne la Grasse, Godenvillers, Ressons sur Matz et Rollot.

Au nom de l'association, et de tous ses membres, je suis défavorable à ce projet.
Vous voudrez bien trouver ci-dessous les raisons principales de notre opposition à ce projet.

Ce projet comprend quatre éoliennes d'une puissance unitaire de 7,2 MW, d'une hauteur en bout de pales de 200 mètres, avec surtout un rotor d'un diamètre de 163 mètres et une garde au sol de 36 mètres.

On note immédiatement le très grand diamètre des pales, 163 mètres, ce qui impose pour ne pas augmenter la hauteur en bout de pales, de baisser la garde au sol à seulement 36 mètres, ce qui est beaucoup trop bas comme le note la MRAE dans son avis : "*Compte tenu des impacts attendus du projet, il est nécessaire : de garantir une garde au sol d'au moins 50 mètres pour chaque éolienne*". Nous y reviendrons ci dessous.

L'aire de chaque éolienne sera donc de 2,1 ha (surface du cercle avec un diamètre de 163 mètres). pour mémoire les 4 éoliennes de Montdidier, de 120 mètres de haut ont une aire de 0,5 Ha.

Les pales vont donc brasser une surface très considérable mais surtout descendre très bas, dans la zone entre 30 et 50 mètres d'altitude dans la zone de déplacement des chiroptères en particulier en période de reproduction, et d'oiseaux migrants. Par ailleurs c'est surtout pour les habitants les nuisances seront les plus importantes car la première éolienne ne sera qu'à que et pour les habitants proches et riverains sera désastreux

Enjeux principaux identifiés : le contexte éolien

Le projet s'inscrit dans un contexte éolien déjà très marqué :

- 210 éoliennes construites dans l'aire d'étude éloignée
- 55 éoliennes autorisées
- 68 éoliennes en cours d'instruction

Les chiffres du dossier ne prennent pas en compte les nouveaux projets, et les extensions des parcs existants également en projet et les parcs refusés par les préfets et en contentieux, qui pourraient être autorisés par la justice (comme cela a été le cas à Mortemer-Rollot, le Frestoy etc). Le nombre effectif est très supérieur.

Le site constitue un des derniers espaces de respiration dans un contexte de grande saturation visuelle déjà existante avec les parcs éoliens déjà construits,

et qui va s'augmenter fortement avec les parcs en instruction (Le Ployron), refusés par les préfet : Sains Morainvillers-Brunvillers la Motte, Godenvillers Tricot, en projet (extensions des parcs de Rollot Mortemer, d'Assainvillers sur la commune de Piennes, de Le Frestoy, de Conchy les Pots etc) contexte de saturation visuelle très forte.
Autoriser le parc reviendrait à supprimer un des très rares zones de respirations restantes. Ce serait une très grande atteinte à l'habitabilité des communes alentour.

Plusieurs parcs voisins ont fait l'objet de refus pour impacts significatifs sur le patrimoine et la biodiversité^[4](#ref4).

Considérations patrimoniales majeures

La proximité avec des éléments patrimoniaux importants soulève des enjeux majeurs :
surtout l'**Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois** : Joyau gothique du XIIIe siècle classé entièrement en 1840, site patrimonial remarquable à 3 km au sud-ouest qui serait très impactée visuellement ainsi que ses environs

Le volet paysager et patrimoine

L'étude paysagère est de mauvaise qualité et insuffisante

L'étude paysagère présente des lacunes significatives qui compromettent l'évaluation complète des impacts^[5](#ref5) :

Problèmes identifiés :

- Carnet de photomontages insuffisant en contraste
- Absence de photomontages à 360° pour l'étude de saturation visuelle
- Manque de points de vue stratégiques depuis le clos abbatial et les abords de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois
- Méthodologie de calcul des angles d'occupation visuelle comportant des biais
- Non-intégration du parc éolien de Le Ployron (en cours d'instruction) à 6 km au nord-ouest

La saturation visuelle est préoccupante

L'étude révèle que le projet provoquera :

- **Dépassement des deux seuils d'alerte** pour les communes de Tricot et Méry-la-Bataille
- **Risque de saturation démontré** par deux indices dépassant les seuils critiques
- **Diminution drastique de l'espace de respiration** pour Courcelles-Epayelles (réduction de 184° à 83°)
- **Augmentation de 30° de l'indice d'occupation des horizons** à Méry-la-Bataille (81,5° à 121,5°)

Le site d'implantation est questionnable

Au vu des impacts forts identifiés, notamment la proximité avec l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, site patrimonial remarquable, Le site d'implantation n'est pas pertinent^[6](#ref6).

Milieux naturels et biodiversité

Zonages de protection identifiés

Le site d'implantation est concerné par plusieurs enjeux écologiques majeurs :

- **Site Natura 2000** : Zone spéciale de conservation FR2200369 « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval » à 1,6 km, accueillant le Grand Murin, le Murin de Bechstein, les Petit et Grand Rhinolophes
- **ZNIEFF de type 1** : « Bois et pelouses de la vallée de la Somme d'Or » à 1,6 km, caractérisée par le Busard cendré et l'Œdicnème criard
- **Corridor de migration** : Zone à enjeu fort bordant l'emplacement retenu des machines

Continuités écologiques

Le projet n'a pas analysé les continuités écologiques locales, alors que les inventaires révèlent l'existence de couloirs de migration importants à proximité immédiate du site^[7](#ref7).

Chauves-souris Enjeux identifiés

Les inventaires ont détecté plusieurs espèces de chauves-souris sensibles à l'éolien :

Espèces à enjeu fort :

- **Pipistrelle commune**
- **Pipistrelle de Nathusius**
- **Noctule commune**

Espèces à enjeu modéré :

- **Pipistrelle de Kuhl**
- **Noctule de Leisler**

Problèmes méthodologiques majeurs : l'étude écologique présente des défaillances importantes :

- Pertes de données significatives: Seules 65% des données du microphone à 80 m disponibles, aucune donnée pour mars-avril, 33% pour mai
- Recherche de gîtes incomplète : Limitée à trois sorties en avril-septembre, sans identification de gîtes d'hibernation
- Absence de consultation** de l'association Picardie Nature, référente sur le sujet
- Technologie LORAAD peu courante** : Justification de l'efficacité non fournie

Les impacts sont insuffisamment évalués

Le risque de collision est estimé comme fort pour les trois espèces à enjeu fort, mais les mesures proposées sont insuffisantes.

La garde au sol insuffisante (voir supra)

La garde au sol actuellement prévue de 36,5 mètres est manifestement insuffisante.

La Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM) recommande un minimum de 50 mètres pour les éoliennes de rotor supérieur à 90 mètres de diamètre^[8](#ref8). Cette recommandation est reprise par la MRAe.

Plan d'arrêt des machines

Le plan d'arrêt proposé couvre mai à octobre, mais **doit être étendu à mars et**

avril pour couvrir l'ensemble de la période d'activité des espèces sensibles à l'éolien.

Oiseaux : des espèces patrimoniales détectées et menacées par le projet

L'étude a identifié 71 espèces d'oiseaux, dont 30 patrimoniales, incluant :

- **Busard cendré et Busard Saint-Martin (sensibilité élevée à l'éolien)**
- **Milan noir et Faucon pèlerin (enjeux forts)**
- **Faucon crécerelle (nicheuse certaine, sensibilité très élevée)**
- **Alouette des champs (vulnérable en région)**

Les études présentées montrent des défaillances méthodologiques

- **Absence de prospections pour les rapaces diurnes en juin-août**, période optimale pour détecter les nichées de busards
- **Sous-évaluation de la patrimonialité des espèces**, ne tenant pas compte de la liste rouge régionale
- **Classification inadéquate de la vulnérabilité à l'éolien de plusieurs espèces**
- **Impacts bruts insuffisamment réévalués pour les espèces sensibles**

Continuités écologiques non traitées

L'étude affirme que le projet « ne présente aucune rupture dans les continuités écologiques identifiées », alors que la cartographie des enjeux révèle une zone à enjeu fort accueillant des couloirs de migration directement bordant l'emplacement retenu pour les machines.

Santé et nuisances

Distances et risques acoustiques

Les premières habitations sont situées à 756 mètres du projet. L'étude acoustique révèle^[9](#ref9) :

des dépassements des seuils réglementaires en période nocturne pour les communes de :

- Méry-la-Bataille
- Ménévillers
- Belloy

Lacune dans les mesures

Aucun point de mesure ne correspond au lieu d'habitation le plus proche identifié au nord-est de Ménévillers, à l'extérieur du bourg, au nord de la voie ferrée.

Climat et émissions de gaz à effet de serre : une défaillance méthodologique majeure

L'étude ne fournit pas de bilan carbone complet sur le cycle de vie du projet (fabrication, construction, exploitation, démantèlement), limitation problématique pour l'optimisation de l'empreinte carbone du projet.

Comme indiqué dans le rapport de la MRAe, **le dossier de l'opérateur est baclé, incomplet et fautif sur plusieurs aspects.**

Plusieurs recommandations fortes sont émises par la MRAe

1. Réconciliation des éléments du projet

- Actualiser le contexte éolien en intégrant le parc de Le Ployron
- Clarifier la distance exacte du projet aux premières habitations. Nous ajoutons qu'il faut prendre en compte les règles de bon sens appliquées dans la Communauté de Communes du Grand Roye, limitrophe de celles du Plateau Picard et du Pays de Sources soit une distance minimum de 1.000 mètres entre une éolienne de plus de 180 mètres de haut et une habitation. Cette distance n'est pas respectée dans le cas du projet de Méry.
- Préciser si la distance de 200 m aux structures ligneuses est calculée depuis le bout des pales
- Intégrer à la définition du projet les préconisations de la SFEPM concernant la garde au sol

2. Paysage et patrimoine (majeures)

- Retravailler complètement le carnet de photomontages avec meilleur contraste
- Compléter avec des photomontages à 360° depuis toutes les communes dans un rayon de 5 km
- Ajouter des photomontages depuis l'église classée de Tricot (nord sur D152)
- Multiplier les vues de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois (clos abbatial, chemin pédestre AS15, sortie sud-ouest de Méry-la-Bataille)
- Reprendre intégralement l'étude de saturation visuelle avec parc intégré (non isolé par machine)
- Questionner la pertinence du site d'implantation au vu des impacts forts sur le patrimoine remarquable

3. Chauves-souris (majeures)

- Porter à minimum 50 mètres la garde au sol de toutes les éoliennes
- Compléter les inventaires en altitude avec campagne dédiée à l'activité des chauves-souris
- Rechercher et localiser les gîtes d'hibernation en lien avec associations locales
- Étendre le plan d'arrêt à mars-avril ou démontrer l'absence d'activité sur ces mois
- Détailler les protocoles de suivi de mortalité et d'activité
- Réaliser les suivis au minimum 3 années post-implantation, puis tous les 10 ans
- Capitaliser les données obligatoirement sur DEPOBIO

4. Oiseaux (majeures)

- Réaliser un inventaire complémentaire des rapaces diurnes en juin-août
- Réévaluer le niveau de patrimonialité avec liste rouge régionale
- Réévaluer la vulnérabilité selon guide DREAL et menaces régionales
- Qualifier les enjeux pour chaque espèce inventoriée
- Traiter en détail les continuités écologiques locales (couloirs de migration)
- Adapter le calendrier des travaux : interdire les travaux de fondation de mars à août
- Renforcer les mesures de suivi des nichées de busards sur toute l'exploitation
- Proposer des mesures de compensation au titre de l'objectif zéro perte nette de biodiversité

5. Sites Natura 2000

- Compléter l'analyse en spécifiant l'aire d'évaluation de chaque espèce
- Analyser les éventuelles incidences** sur les espèces ayant motivé la désignation

6. Santé et acoustique

- Compléter l'étude acoustique* en intégrant la maison la plus proche aux points de

de mesure

7. Climat

- Fournir un bilan carbone complet sur le cycle de vie du projet
- Définir des mesures d'évitement et réduction pour optimiser l'empreinte carbone

Références

[\[1\]](#) Avis délibéré n° 011780/GUNENV adopté lors de la séance du 10 mars 2026 par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Hauts-de-France

[\[2\]](#) Puissance unitaire maximale de 7,2 MW avec mât de 119 m et rotor de 163 m de diamètre, hauteur totale maximale 200 m

[\[3\]](#) Production annuelle estimée entre 61 et 74 Gigawattheures selon le modèle retenu, pour une puissance installée maximale de 28,8 MW

[\[4\]](#) Parc La Petite Sole à 4,9 km refusé pour impacts sur l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois et le Busard cendré ; parc de l'Aronde des Vents à 6,6 km refusé pour impacts patrimoniaux et sur la faune volante

[\[5\]](#) Étude paysagère complète annexée aux pages 184 à 562 du fichier des annexes, avec synthèses cartographiques pages 314 à 316

[\[6\]](#) Au vu des enjeux en présence sur le site et des impacts forts du projet, notamment de la proximité avec l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, site patrimonial remarquable, la pertinence du site d'implantation doit être questionnée

[\[7\]](#) Cartographie des enjeux liés aux oiseaux page 138 du fichier des annexes révèle une zone à enjeu fort accueillant des couloirs de migration bordant à l'ouest et au sud l'emplacement des machines

[\[8\]](#) Note technique SFEPM 2020 « Effets des éoliennes sur l'utilisation des habitats par les chiroptères » recommande minimum 50 m de garde au sol pour rotors > 90 m de diamètre

[\[9\]](#) Étude acoustique modèle Nordex N163 7 MW, pages 563 à 620 du fichier des annexes, dépassements des seuils réglementaires en période nocturne pages 539-540

De: Laurent Balaine**Objet:** Contribution à la consultation du public pour le projet éolien LES MOULINS DE MERY_VDES_2**Date:** 22 juillet 2026 à 22:27**À:** contact@lesmoulinsdemery-consultation.fr**Cc:** Laurent Balaine

Madame le commissaire enquêteur,

Vous voudrez bien trouver ci dessous la deuxième contribution à la consultation du public pour le projet d'aérogénérateurs LES MOULINS DE MERY. Nous y traitons de la production électrique, de son cout pour les finances publiques et de son inutilité. Toutes chiffres cités ici son tirés directement et sans modification des derniers rapports de RTE et la Commission de Régulation de Énergie (CRE)

Vous souhaitant bonne lecture.

Veuillez agréer l'expression de ma haute considération



Laurent BALAINE
Président

www.vdes.info

Selon RTE, la France a produit 284,3 TWh d'électricité décarbonée à 95% au premier semestre 2026 et exporté un volume record de 51 TWh (18 % de la production).

La conséquence de la production éolienne et solaire impossible à piloter : 407 heures de prix négatifs ont été enregistrées, soit 10 % du temps - un surcoût facturé aux consommateurs français.

Les derniers chiffres de RTE, à fin juin 2026, indiquent que malgré un parc installé avec une puissance théorique de 24 016 MW, la production d'électricité d'origine éoliennes terrestre a été de 2 578 GWh soit seulement 6,3% de la production électrique française car le facteur de charge est de seulement 14,9%, comme les mois précédents. Ce facteur de charge est en baisse par rapport à la période correspondante en 2025.

Cette production est intermittente et par nature imprévisible.

Le parc installé nucléaire est de 62 970 MW, il a produit 27 761 GWh avec un facteur de charge de 61,2%, soit 67,7 % de la production.

Cette production est pilotable et prévisible.

Pourtant le soutien financier massif de l'Etat français à la production électrique éolienne est en forte croissance comme l'atteste le dernier rapport de la CRE.

Dans sa délibération N°2026-149, la Commission de Régulation de l'Energie a publié le 20 juillet 2026 sa première évaluation des charges de service public de l'énergie (CSPE) pour 2027 et sa réévaluation pour 2026 du soutien aux énergies renouvelables électriques pour l'essentiel solaires et éoliennes.

- Extrait du rapport :

En 2026 les charges provisionnelles à compenser s'élèvent à 12,3 Mds€, dont 9,06 Mds€ supportés par le budget de l'Etat.

En 2027 les charges provisionnelles à compenser seraient de 14,2 Mds€ dont 10,67 Mds€ supportés par le budget de l'Etat.

La hausse des charges provisionnelles entre 2026 et 2027 s'explique principalement par la croissance des volumes soutenus.

Dans le Tableau n°1 de l'annexe 2 du rapport de la CRE, on note que le coût du soutien à la production électrique des éoliennes est en 2026 de 2,2 Mds € soit + 28 % par rapport à 2025 !

On doit y ajouter le coût de l'effacement de la surproduction par RTE : 150 millions d'€ (pour les épisodes de prix négatifs dus à la surproduction d'électricité éolienne intrinsèquement non pilotable, cf vent)

En 2027 le coût du soutien à l'éolien terrestre monterait à 1,4 Mds soit 21 % d'augmentation.

Le coût du soutien à l'éolien terrestre est donc en augmentation à la fois continue et très forte.

Il est prévisible qu'il continuera d'augmenter pendant les 15 années à venir avec la croissance de la production voulue par la PPE3 avec les conséquences financières catastrophiques et prévisibles, une augmentation de la charge financière pour la CSPE.

Ceci correspond aux obligations d'achat et de complément de prix par EDF de l'électricité produite en particulier par les éoliennes terrestres à un prix garanti supérieur au prix de gros sur le marché. C'est la raison principale de l'augmentation continue du prix de l'électricité en France depuis 12 ans.

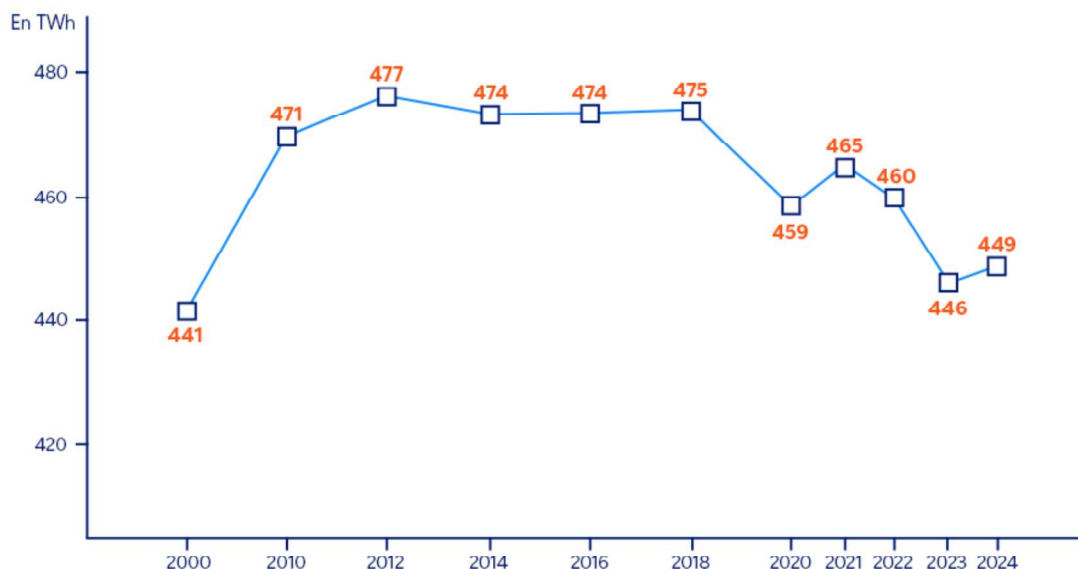
Malheureusement on constate, alors que la situation budgétaire de la France est catastrophique, que la France garantit une rente aux producteurs d'électricité d'origine éolienne,

en faisant payer le surcoût par les consommateurs et les industriels, obérant la compétitivité de notre industrie et plombant le budget de l'État. Ces obligations d'achat engagent l'État sur 15 à 20 ans.

La situation est d'autant plus ubuesque que la France, en surproduction structurelle d'électricité, de l'ordre de 18% à 20 % de sa production, exporte à bas prix, au prix de marché de gros, vers 60 €/MWh, son électricité décarbonée à 95 % grâce au nucléaire, vers des pays comme l'Allemagne, tout en achetant de l'électricité éolienne dont elle n'a pas besoin à 97 €/MWh (CRE tableau 4) . On annonce donc une magnifique exportation de l'ordre de 5 Mds d'euros d'électricité (nucléaire) mais on paye 12,3 Mds€ le soutien à la production des ENRi et donc nous perdons 7,3 Mds d'euros pour rien.

Il est à noter que la consommation électrique stagne voire baisse continuellement depuis 15 ans en France (avec un petit frémissement au premier semestre 2026 : +0,7%), malgré les « plans d'électrifications » du gouvernement et les plans de RTE qui poussent dans le cadre de la PPE3 à l'augmentation massive de la production d'électricité issue de l'éolien alors que nous disposons déjà de 20 % de marge dans notre production propre. Nous allons donc augmenter notre production d'électricité à grands frais et pour rien.

Consommation française d'électricité corrigée des aléas météorologiques et des effets calendaires entre 2000 et 2024



Source : RTE - Bilans électriques 2023 & 2024

Nous allons donc continuer d'augmenter notre surproduction électrique et creuser notre déficit budgétaire tout en augmentant les prix de l'électricité payée par les consommateurs.